

Dans la peau d'un clone

Mark Hunyadi , 27 septembre 2012, Philo magazine

Objet médical ou juridique, le clone est rarement pensé comme un être moral. Mais qu'implique, dans la construction de son identité et dans le rapport au « nous » parental, le fait de se savoir la copie conforme de quelqu'un d'autre ?

Trois choses me frappent dans le débat autour du clonage :

1. L'extraordinaire disproportion entre les données de fait et la mobilisation morale qu'elles suscitent. La perspective encore hypothétique de cette biotechnologie reproductive a mobilisé, ces dix dernières années, plus de ressources théoriques, citoyennes, législatives, que les 5,6 millions d'enfants par an qui meurent de faim ou que les 2,6 milliards d'êtres humains qui n'ont pas accès à l'eau potable dans le monde. Toutefois, cette disproportion est elle-même un phénomène moral intéressant, qu'on ne peut pas se contenter d'ignorer ou de mépriser. Elle n'est pas imputable à la seule « panique morale », puisque quelques-uns des plus grands esprits ont voulu apporter leur pierre au débat, et souvent pour exprimer de manière fort argumentée leur opposition au clonage.
2. Le réductionnisme des défenseurs du clonage. La forme la plus courante de ce réductionnisme - consiste à dire que le clonage n'est qu'un outil de plus dans la panoplie médicale de la reproduction artificielle, d'où l'on tire deux conséquences : l'interdire serait violer un droit fondamental des parents à la reproduction, et la seule précaution à prendre est d'assurer au futur clone l'intégralité de ses droits fondamentaux, sans discrimination d'aucune sorte. Mais c'est là un -curieux aveuglement : vouloir un enfant par clonage, ce n'est plus vouloir un enfant, mais tel enfant. C'est le seul moyen de reproduction où l'aléatoire génétique ne soit pas respecté ; et si cette différence ne fait pas réellement une différence, on ne voit plus très bien ce qui pourrait constituer une différence pertinente. D'un point de vue normatif, on pourrait contrer cette forme de réductionnisme en développant la formule : l'aléatoire préserve l'altérité.
3. Mais c'est le troisième point qui me semble philosophiquement le plus intéressant. D'une manière générale, le débat sur le clonage se déroule à la troisième personne : on y parle du clone comme d'une réalité techniquement envisageable, comme d'un objet médical dont il faut assurer la santé, ou encore comme d'un objet juridique dont il faut garantir les droits. On en parle de l'extérieur, comme objet de notre souci moral. Mais qu'est-ce que cela peut faire au clone d'être un clone ? Autrement dit, ne devrait-on pas aussi essayer de réfléchir au clonage en se plaçant du point de vue du clone, c'est-à-dire à la première personne ? Après tout, tenter cette expérience de décentrement semble être un minimum moral requis, puisque c'est bien à une personne que l'on donnera naissance, à quelqu'un qui dira « je » en face de « nous », et dont les concepteurs auront décidé du patrimoine génétique nucléaire.

Imagine-t-on la charge pesant sur le clone ? Le ressentiment en cas d'échecs et le sentiment de ne pas devoir ses succès à soi-même

C'est en partant de ce point de vue que j'ai développé l'idée, dans *Je est un clone*, d'un fardeau essentiel vécu à la première personne. Il s'agit au fond de s'interroger sur l'impact que peut avoir sur le clone le fait de savoir qu'il est un clone. L'argument n'est pas biologique : il ne s'agit

aucunement de surestimer la causalité génétique, ni de dire que le clone est en quelque manière déterminé par le choix de ses parents. Il est certain que le clone se trouvera dans le même rapport à son patrimoine génétique que vous et moi : celui-ci constitue la base matérielle partielle, à laquelle concourront bien d'autres facteurs (matériels et symboliques), de la personne qu'il sera. L'argument est plutôt herméneutique, au sens de la compréhension de soi. L'hypothèse est que le clone ne pourra pas ne pas être perturbé dans son rapport pratique à lui-même par le fait de savoir qu'il a été voulu copie à l'identique de quelqu'un d'autre.

Le clone a donc conscience de sa position ontologique – c'est-à-dire par essence – inédite, celle d'être le fruit du désir déterminé (à savoir, d'avoir été voulu tel) de ses concepteurs. Cela devrait à mon sens avoir au moins deux conséquences pour lui. D'une part, sur son autonomie réelle, au sens de vécue : imagine-t-on en effet la charge pesant sur le clone ? Au cours de son existence, le ressenti en cas d'échecs, et à l'inverse le sentiment de déficience de ne pas devoir ses succès à soi-même, ce sentiment fondamental d'être dépossédé de soi – biologiquement dépossédé de soi parce que se sachant une copie sur demande – ne constitue-t-il pas une perturbation radicale du rapport pratique à soi-même ? Or, si la familiarité entre soi et soi est brisée, si dans ce rapport pratique immédiat s'immisce inévitablement l'image d'un tiers, alors l'autonomie formelle garantie par la médecine et le droit ne ferait que masquer une incapacité bien plus essentielle que la sape, celle d'être familier à soi-même, condition de toute autonomie réelle possible.

D'autre part, sur son sentiment d'altérité, tel qu'il le vit à la première personne : quelles menaces le clonage ne fait-il pas peser non sur l'altérité biologique, sur l'altérité telle qu'elle peut s'observer à la troisième personne, mais sur le sentiment d'altérité, sur le sentiment d'être autre que tout autre ? Comment le fait de se savoir avoir été voulu à l'identique de quelqu'un d'autre n'ébranlerait-il pas dans ses fondements mêmes ce sentiment d'être un soi autre que tous les « soi » ? C'est l'altérité de soi qui est ici menacée, cette conscience silencieuse que nous avons d'être autre que tous les autres. C'est en ce sens, radical cette fois, que l'on peut répéter, en guise de mise en garde contre le clonage, que l'aléatoire préserve l'altérité.